

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES** - 25208

Département du **Doubs**
Arrondissement de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

N°2017 - 009

Séance du 05 avril 2017

Nombre de conseillers L'an deux mil dix sept
En exercice : **11** et le 05 avril
Présents : 9 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 9 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Vote :
voix "pour" : 9 Tous les membres en exercice étaient présents, excepté :
voix "contre" : 0 Philippe CATTET et Aurélien MAIRE : absents non excusés
Abstention : 0

Date de la convocation : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
31 mars 2017 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
Date d'affichage : M JUIF Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir
31 mars 2017 ces fonctions qu'il a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

Gestion forestière : Demande d'application du régime forestier

Le Conseil Municipal demande :

- ✓ l'autorisation de faire appliquer le régime forestier à la parcelle cadastrale suivante :

Territoire communal	Section cadastrale et n°	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance à appliquer au RF
Durnes	AI 1	Aux Guriots	1 ha 16 a 95 ca	1 ha 16 a 95 ca

Le Conseil municipal assure que la parcelle citée ci-dessus est parfaitement bornée et délimitée : Parcelle achetée en 2011
Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont les suivants : amélioration du patrimoine forestier

Le Conseil municipal donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier

Fait et délibéré à DURNES, les : jour, mois et an susdits.

le Maire,
C. Guillame